

09.09.2009 – 15:56 Uhr

Le Conseil national vote pour la télémédecine dans l'assurance-maladie - Medi24 avertit: la réduction des coûts présuppose la qualité des prestations

Berne (ots) -

Le pionnier suisse de la télémédecine Medi24 salue la décision prise aujourd'hui par le Conseil national d'introduire une permanence téléphonique de conseil médical gratuite. Mais le prestataire avertit aussi que la qualité ne reçoit pas l'attention nécessaire et demande de nouveau des normes de qualité. La qualité et l'indépendance des caisses-maladie sont indissociablement liées à la sécurité du conseil médical par téléphone.

Le conseil médical par téléphone n'est sûr et ne sera bien accepté dans la population que s'il satisfait des normes de qualité élevées. C'est à cette condition que l'effet souhaité de réduction des coûts pourra se déployer. Dès avant les débats, Medi24 a demandé des normes de qualité contraignantes telles que celles appliquées aujourd'hui par ses services. L'entreprise de télémédecine a également demandé à collaborer à l'élaboration de ces normes valables pour tous les prestataires. La sécurité de la population suisse ne doit pas être compromise par un conseil médical par téléphone peu sérieux.

Conseil basé sur des critères éthiques et médicaux

Le conseil doit être effectué exclusivement par un personnel médical qualifié et sur la base de critères éthiques et médicaux. Autre élément indispensable: l'utilisation d'un logiciel spécialisé, maintenu constamment au meilleur niveau des connaissances scientifiques et permettant de reconstituer en tout temps tous les processus de travail, c'est-à-dire l'ensemble de la consultation. Une étude récemment menée par l'Hôpital de l'Île de Berne, l'Hôpital universitaire de Berne et Medi24 a confirmé que les patients du centre d'appels médicaux de Medi24 bénéficient de recommandations au moins aussi sûres que dans d'autres institutions médicales.

Indépendance des caisses-maladie

Le Conseil national a franchi un premier pas dans la bonne direction en approuvant l'indépendance du service de conseil médical par téléphone par rapport aux caisses-maladie. Medi24 met en garde devant l'abandon de cette indépendance et demande maintenant au Conseil des États de confirmer celle-ci dans la décision qu'il rendra pendant sa session d'hiver. Sans l'indépendance, des conflits d'intérêts et des violations de la protection des données sont inévitables. Une telle issue serait inacceptable pour la population.

Les consultations télémédicales permettent d'optimiser les ressources du secteur de la santé. Cela est démontré par des études ainsi que par le fait que deux tiers des cas soumis à Medi24 sont entièrement traités en télémédecine.

Doté du statut de cabinet médical, Medi24 est un pionnier de la télémédecine avec dix ans d'expérience et plus d'un million de consultations télémédicales à son actif. Plus de deux millions de gens ont accès à Medi24 via des assureurs-maladie et des réseaux de médecins. L'entreprise donne jusqu'à plus de 3'000 consultations par jour; cette année, elle prévoit d'atteindre un total de 400'000 consultations. Son équipe interdisciplinaire composée de médecins spécialistes et de conseillers médicaux diplômés fournit des prestations fondées sur des critères éthiques et médicaux 24 heures sur 24 en allemand, en français, en italien et en anglais. L'entreprise a son siège à Berne et occupe une centaine de personnes.

Contact:

Grazia Siliberti, responsable de la communication d'entreprise

Tél.: +41/31/340'05'09 (directe)

Mobile: +41/79/616'86'32

Fax: +41/31/340'05'55

E-Mail: g.siliberti@medi24.ch

Internet: www.medi24.ch

Medi24

Bolligenstrasse 54

3006 Berne

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100012145/100589628> abgerufen werden.